

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025 – 2026 – 2027

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, que le **rôle triennal d'évaluation foncière** de la Municipalité du Canton de Shefford, devant être **en vigueur pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027**, a été déposé à mon bureau le 15 août 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau de la Mairie située au 245 chemin Picard, à Shefford.

Ce nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle **demande de révision doit remplir les conditions suivantes** :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Haute-Yamaska
142, rue Dufferin, bureau 100
Granby QC J2G 4X1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC à <https://haute-yamaska.ca/evaluation-fonciere/>;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2014-275 de la MRC de La Haute-Yamaska (modifié par le règlement numéro 2019-331 de cette MRC) et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait à Shefford, le 15 août 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix

245, CHEMIN PICARD
SHEFFORD, QUÉBEC J2M 1J2
TÉLÉPHONE: (450) 539-2258
TÉLÉCOPIEUR: (450) 539-4951